

Informations

Paris, 2 décembre

Le général Chanzy

M. Gambetta a remis ce matin au général Chanzy ses lettres de rappel comme ambassadeur de France en Russie.

A son retour de Pétersbourg, le général sera mis à la tête d'un grand commandement militaire.

Au ministère de l'intérieur

M. Waldeck-Rousseau a déjà reçu plusieurs préfets des départements où doivent avoir lieu des élections sénatoriales.

Il finira de recevoir demain ceux qu'il n'a pas encore entretenus à ce sujet.

Le clergé et les droits de l'Etat

Le siège épiscopal de Besançon étant devenu vacant par la mort de M. Paulinier, le chapitre de Besançon a désigné, suivant l'usage, quatre vicaires capitulaires pour gérer le diocèse, lesquels ont pris immédiatement possession de leurs fonctions, et ont adressé une lettre pastorale à tout le clergé diocésain.

Le gouvernement, à l'égard duquel n'avait pas été soumis d'abord le choix des vicaires désignés, a vu dans ce fait une violation des dispositions de la loi de germinal an X et du décret du 28 juin 1810, qui règle ces situations.

En conséquence, il a fait connaître qu'il était résolu à exiger l'application stricte des dispositions légales. Les vicaires désignés n'ont pas fait de résistance, et ont adressé au clergé une nouvelle lettre qui annule la précédente.

L'élection de Bagnères

M. Devès n'a pris encore aucune résolution relativement à l'intention qu'on lui attribue de vouloir donner sa démission de député de la circonscription de Béziers, pour poser sa candidature dans la circonscription de Bagnères-de-Bigorre, au siège laissé vacant par l'option de M. Constans.

Aux affaires étrangères

M. Pallain est définitivement choisi comme chef du cabinet de M. Gambetta.

La nomination de M. Gérard comme sous chef du cabinet est également certaine.

La Faculté de droit d'Aix

Dans sa séance d'hier, le conseil académique présidé par M. le recteur Bourget a repoussé par 13 voix contre 8 et 5 abstentions le projet de transfert à Marseille de la Faculté de droit d'Aix.

La majorité a pensé que le conseil académique était incompétent pour statuer sur cette proposition qui ne pouvait être résolue que par le conseil supérieur de l'instruction publique.

En présence de ce refus d'examiner au fond la proposition développée par M. Maglione, il serait possible que, dans sa prochaine session ordinaire, le conseil municipal fut appelé à délibérer sur une demande de subvention destinée à favoriser la création à Marseille d'une Faculté libre de droit.

Création d'un orphelinat

Le conseil municipal de Paris a adopté à l'unanimité le projet de fonder un orphelinat pour 300 enfants qui y recevront une instruction industrielle et commerciale.

Le local sera choisi prochainement.

Petites Nouvelles

M. Saint-Pierre, directeur de l'Ecole d'agriculture de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, est mort hier, à l'âge de 55 ans, à la suite d'une fièvre contractée dans un voyage en Italie.

Mme Paul de Musset aura suivi de près son mari dans la tombe. Elle est morte hier à Compiègne après une cruelle maladie.

M. Gambetta donnera demain un premier dîner diplomatique qui sera suivi d'une réception.

L'anniversaire de la bataille de Champigny a été célébré aujourd'hui.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Vendredi 2 décembre 1881

3 0/0.....	86	Egypte.....	368
3 0/0 nouveau.....	86 25	Austro-hongrois.....	710
5 0/0.....	116 15	Phénix.....	»
Italian.....	90 90	Lombards.....	336
Turc.....	14	Panama.....	505
Extérieure.....	80 1/8	Alpine.....	298 75
Intérieure.....	29 5/8	Crédit de France.....	»
Banq. d'escompte.....	890	Laenderhau.....	1210
Chemins Turcs.....	55 50	».....	»
Banque Ottomane.....	750	Suez.....	2810
Union.....	2680	Rio.....	733
id. nouvelle.....	»	Foncier.....	17 60

ETRANGER

Suisse

Le tunnel du Gothard

Fribourg, 2 décembre. — On annonce la mort d'une nouvelle victime du Gothard. Un jeune ouvrier étant tombé sur la voie, une locomotive et huit wagons chargés de gravier ont passé sur son corps, qui a été échangé en une masse informe de chair et d'os.

Un monument sera élevé à la mémoire de ceux que l'on appelle les « martyrs du Gothard ». Les trois Etats intéressés sont disposés à concourir à son érection par des subsides importants. Un certain nombre de plans et de projets ont été soumis déjà à la commission chargée de l'exécution de l'entreprise.

La région du Gothard, après avoir largement profité de la beauté de l'arrière-saison, a été brusquement surprise mardi par l'arrivée de l'hiver. La neige est abondamment tombée suivie de pluies abondantes. Le passage est fermé, les courriers attendent à Airolo que le danger des avalanches ait cessé. Le service des lettres est fait par le tunnel dans lequel on presse le travail si l'on veut pouvoir l'utiliser dès le 1^{er} janvier.

Italie

La France et le Vatican

Rome, 2 décembre. — Le pape et M. Jacobini ont conféré des affaires religieuses de France, non-seulement avec M. Guibert, mais aussi avec d'autres prélats français.

On croit généralement que le Vatican temporisera avec le gouvernement français autant que cela lui sera possible.

— La nouvelle du transfert du siège pontifical à Fula n'a jamais été prise au sérieux à Rome.

— Les traités de commerce avec l'Angleterre et la Belgique ont été prorogés jusqu'à la fin de mai 1882.

Allemagne

M. de Saint-Vallier

Berlin, 2 décembre. — On lit dans le Berliner Tageblatt : Par ordre de l'empereur, le général comte de Lehn-dorff s'est présenté mercredi soir au palais de l'ambassade de France pour rendre visite au comte de Saint-Vallier au nom de l'empereur, à qui le prochain départ de M. de Saint-Vallier avait été annoncé officiellement par le chancelier de l'empire.

Le comte de Lehn-dorff a été chargé d'exprimer au comte de Saint-Vallier les regrets que l'empereur ressent de sa retraite et de lui faire savoir que l'impératrice doit arriver aujourd'hui de Goblentz. L'empereur et l'impératrice pourront donc recevoir l'ambassadeur de France en audience.

On annonce que l'empereur donnera un grand dîner en l'honneur du comte de Saint-Vallier, le jour où celui-ci lui remettra ses lettres de rappel.

Lord Amphil, doyen du corps diplomatique, donnera également, avant le départ du comte Saint-Vallier, un grand dîner auquel il conviera tous les membres du corps diplomatique.

Angleterre

La flotte anglaise à Tunis

Londres, 2 décembre. — D'après le Standard, le Foreign Office aurait décidé qu'il n'est plus nécessaire pour la protection des intérêts anglais de maintenir un vaisseau anglais dans les eaux tunisiennes. Des ordres ont été donnés pour le rappel de tous les vaisseaux qui stationnent à Tunis depuis l'occupation française.

Une dépêche, adressée hier de Constantinople au Standard, croit savoir de bonne source qu'Ali-Nizami et Rachid-Pacha sont chargés de conclure une alliance intime entre la Turquie et l'Allemagne.

Autriche

La question du Danube

Vienne, 2 décembre. — On mande de Galatz que la session d'automne de la commission européenne du Danube a été ouverte.

— Le discours prononcé par le roi de Roumanie a subitement changé la question de la navigation du Danube en un conflit général entre l'Autriche et le nouveau royaume.

Si le langage tenu en cette circonstance avait été employé par le souverain de l'une des grandes puissances, il eût été inévitablement considéré comme le précurseur de la guerre.

Ici heureusement les choses ne peuvent en arriver jusque-là ; néanmoins, la voie dans laquelle le gouvernement roumain s'est engagé peut conduire à des conséquences sérieuses.

Bresil

L'esclavage au Bresil

New-York, 1^{er} décembre. — On mande de Rio de Janeiro au New-York Herald :

C'est le 33 septembre 1872, qu'a été promulguée la loi d'émancipation progressive de l'esclavage au Bresil : voilà donc dix ans que la mesure a reçu un commencement d'exécution.

Le recensement officiel de 1871 accusait une population esclave de 1,510,396 individus. D'après les données récentes, il est permis de fixer aujourd'hui le chiffre de la population esclave à 1,374,983. Ce serait donc une diminution de près de 500 par an. Ce résultat a été produit dans cette période par 18,900 manumissions, et 171,000 décès, chiffres ronds.

La statistique officielle laisse présumer que depuis cette époque sont nés plus de 253,000 enfants qui sont libres d'après la loi.

UNE CONSTITUTION AU JAPON

La légation du Japon vient de communiquer aux journaux de Paris la traduction suivante d'un décret par lequel l'empereur du Japon convoque une Assemblée nationale pour l'année 1890 :

Decret impérial du 4 octobre 1881

Nous, héritier de la dynastie de nos ancêtres, qui dure depuis plus de deux mille cinq cents ans, nous avons relevé et développé notre pouvoir impérial, qui était usé et affaibli dans les derniers temps, et nous avons rétabli l'unité du pouvoir et de la politique dans toute l'étendue du pays.

Quand nous regardons les Constitutions des diverses nations, nous remarquons qu'étant différentes les unes des autres, elles conviennent chacune au caractère spécial des pays. Inaugurer est un événement extraordinaire, n'est pas une chose facile et commode, mais une chose qui exige réellement des soins. Devant nos ancêtres, qui nous regardent du haut, élever le prestige de notre famille impériale, développer notre haute administration, charger les régimes anciens et actuels, et enfin réaliser réellement notre projet de progrès, c'est là une grande responsabilité qui incombe à notre personne.

Pour réaliser notre projet, nous voulons appeler les représentants du peuple et convoquer une Assemblée nationale qui se réunira en 1890.

Nous ordonnons donc aujourd'hui à tous nos sujets fonctionnaires de notre gouvernement, en leur laissant le temps nécessaire avec la responsabilité qui leur appartient, de préparer les esprits à l'établissement d'une Assemblée nationale.

Maintenant nous voulons préparer l'établissement d'une Constitution d'après laquelle nos héritiers régneront.

En 1875, nous avons établi d'abord le Sénat ; en 1878, nous avons fait inaugurer les Assemblées provinciales et départementales.

Toutes ces initiatives n'ont eu d'autre but que d'établir la base d'une Constitution afin d'effectuer des progrès graduels. Vous, le public, nous pensons que vous comprendrez notre intention.

Quant à l'organisation de cette Assemblée et aux limites de ses attributions et de ses pouvoirs, nous les fixerons nous-même et nous les publierons plus tard à l'heure qui conviendra.

Nous pensons que le public est généralement prompt à se laisser entraîner dans des voies de progrès trop avancées et qu'il se hâte trop avec émotion, et que, subissant l'influence des rumeurs sans fondement, il oublie souvent la question principale et importante. Il est donc utile de faire connaître au public, dès à présent, notre désir de réforme, en lui donnant des bons conseils et en lui montrant les résultats déjà obtenus.

Toutefois, s'il y a des gens qui occasionneront des troubles et qui apporteront des atteintes à la sécurité de l'ordre public, avec intention préméditée de précipiter l'avènement de l'Assemblée nationale, nous leur appliquerons la peine édictée par nos lois. En le signalant formellement ici, nous donnons notre avis à vous, le public.

Par ordre impérial,

Signé : Le premier ministre,
SANDJO.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Nouvelle militaire

Saint-Etienne, 2 décembre. — M. Ziegler, lieutenant-adjoint au trésorier du 19^e dragons, passe dans un escadron par changement d'emploi avec M. Barlement.

Le recensement

Les travaux préparatoires du recensement devant commencer bientôt, M. le maire de St-Etienne engage les habitants à faciliter la tâche des personnes qui seront chargées de ce travail, en leur donnant tous les renseignements qu'elles demanderont. Ces personnes seront munies de cartes indiquant leur qualité.

L'accident du puits Ambroise

Les recherches ont continué toute la journée d'aujourd'hui sans amener de résultat.

ISÈRE

Cour d'assises de l'Isère

Audience du 1^{er} décembre (suite)

Grenoble, 2 décembre. — Jean Eugène Eynard,

agé de 19 ans, comparait devant le jury, sous l'accusation d'incendie volontaire.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet dernier, un incendie détruisait une grange appartenant au sieur Chapuis, fermier du château de Rochebelle. Eynard soupçonné dès le premier moment d'avoir mis le feu au bâtiment du sieur Chapuis, dont il était le domestique, et ce, dans un but de vengeance.

Les témoins au nombre de 16, viennent confirmer les faits relevés à la charge d'Eynard.

Reconnu coupable par le jury, l'accusé est condamné à la peine de douze années de travaux forcés.

Audience du 2 décembre

Louis-Auguste Richard, âgé de 24 ans, et femme âgée de 44 ans, veuve en première nocce sieur Jullien, comparaissent devant le jury, sous l'accusation d'attentats à la pudeur et de complicité.

Les débats de cette affaire, qui révèlent les faits les plus odieux, ont lieu à huis clos.

M. Duhamel, substitut du procureur général, occupe le siège du ministère public.

MM. Milanta et de Lestelley, sont assés au banc de la défense.

Richard qui jouit d'une réputation détestable, a été condamné en 1873, à quinze jours de prison pour vol, par le tribunal correctionnel de Besançon.

Jusqu'en 1878, il a mené une vie errante, il est ensuite venu se fixer à Cessieu, où il a fait la connaissance de la veuve Jullien, mère de 4 enfants, femme de mœurs corrompues et excessivement passionnée. La conduite de cette nouvelle Messaline était la cause d'un véritable scandale dans le pays.

Après avoir eu des rapports intimes avec Richard, elle l'épousa vers la fin de l'année 1878.

L'acte d'accusation a établi que Richard s'est livré, avant son mariage, sur la fille de sa femme, âgée de moins de treize ans, à des attentats à la pudeur.

Ces attentats se sont continués après le mariage et d'ailleurs, avec la complicité de la mère. C'est en raison de ces faits que Richard et femme comparaissent devant le jury.

La première partie de l'audience est occupée par l'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins qui sont au nombre de dix.

Une question

Domène. — On s'entretient beaucoup dans notre localité du fait suivant :

Dans la nuit de dimanche dernier, les instituteurs laïques de Domène auraient été gravement insultés, leur domicile aurait été violé, et ils auraient été obligés d'appeler au secours.

On prétend que les coupables auraient été arrêtés et relâchés ensuite sans autre forme de procès.

Nous attendons un démenti sur ce fait.

BOUCHES-DU-RHON

Le monopole des allumettes

Marseille, 2 décembre. — Hier, à eu lieu, dans la salle de l'Alcazar, un meeting contre le monopole de la Compagnie des Allumettes.

La séance est ouverte à 3 heures et demie, sous présidence de M. Dromel. M. Penchinat, conseiller municipal, prend la parole : il expose le but de la réunion et rappelle les exactions vexatoires des employés de la Compagnie. Il cite, en preuve à l'appui, l'affaire d'un cafetier de la Tourrette, qui a été troublé bien que ne prenant que des allumettes de la Compagnie fermière, détenteur de 23 allumettes de cette marque, déposées, croit-il, par malveillance dans son godet.

L'orateur s'élève contre la condamnation prononcée par le tribunal. M. Estier, adjoint au maire, s'élève son collègue du conseil pour protester de la façon plus énergique contre les monopoles. M. le président soumet ensuite à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

L'assemblée, en présence des vexations indiquées qui lui ont été signalées ;

Considérant que le monopole de la Compagnie Générale des Allumettes s'exerce d'une façon contraire à tous les principes de la liberté ;

Considérant que des moyens, qu'il ne lui appartient pas de qualifier, ont été employés pour faire payer des amendes dans des conditions anti-gales,

Emet le vœu :

Que tous les corps élus soient invités à réagir contre le monopole des allumettes et à faire valoir les droits des intéressés à la Chambre des députés au Sénat.

Cet ordre du jour mis aux voix est adopté à l'unanimité et par acclamation, et la séance est levée cinq heures un quart. Environ 1,000 personnes assistaient à cette importante réunion.

a première personne qu'il aperçut en entrant dans la cour, fut le jeune M. Gaston, déjà levé, par miracle.

Debout, les mains dans les poches de son veston, l'épaulé appuyé contre le montant de la porte d'une écurie, l'aimable et spirituel jeune homme paraissait suivre avec une extrême attention les mouvements des palefreniers occupés à panser les chevaux.

C'était bien toujours le même Gaston de Gandelin, l'adorateur de Rose, mais il était aisé de voir qu'un événement épouvantable avait bouleversé sa vie, qu'il avait été foudroyé en plein bonheur.

Son faux-col était à peine enroulé, sa cravate flottait à l'abandon, le coiffeur n'avait pas donné à ses cheveux, déjà rares, leur pli gracieux.

La façon même dont il aspirait et lançait la fumée de son londré trahissait les plus amères pensées, d'horribles déceptions, le dégoût de tout ; une profonde lassitude, même de la vie.

En le reconnaissant, André qui se souvenait de son dîner chez Rose, jugea qu'il ne pouvait se dispenser de l'aller saluer.

Justement, le jeune M. Gaston venait de relever la tête.

— Tiens !... s'écria-t-il de cette atroce voix de fausset qu'il avait eu tant de mal à acquérir, voilà mon artiste !... Dix louis que vous venez rendre à papa une petite visite intéressée !...

— Mon Dieu !... oui... et si c'est chez lui !...

— Oh !... il y est. Seulement si vous réussissez à le voir, vous aurez plus de veine que moi, son unique héritier... Papa boude !... Elle est bonne, hein, celle-là ?... Il s'est enfermé et refuse de m'ouvrir !...

— Sans doute vous plaisantez !...

— Moi !... Jamais !... Je suis connu pour être sérieux... demandez à Charles, ou à Helder !... Papa pas content, et il me la fait au despotisme. Moi, je

la trouve bien drôle, comme dit Lesueur... prodigieusement drôle !...

Les palefreniers pouvaient entendre, M. Gandelin fils ou au moins le bon sens d'entraîner André un peu plus loin.

— Imaginez-vous, poursuivit-il, que je vais tirer au sort, et que papa jure que si j'ai un mauvais numéro, il ne me rachètera pas. Me voyez-vous dans le rôle de troupier vous ?... Philippe de chez Vachette dit que j'aurai un chic épanté !... Ousqu'est mon chassapotti !...

Evidemment le jeune Gaston s'efforçait de se montrer supérieur à la mauvaise fortune, ce qui est l'indice d'un noble caractère, mais il réussissait médiocrement. Il souriait encore ; mais son rire ressemblait à une grimace et était pâle comme celui d'un homme que tenait la colique.

— Et pas le sort ! Je suis déçavé, quoi !... je passe la main. Voilà une scie !... Un homme qui a crevé son sac, comme dit Léontine, n'est plus un homme. Par dessus le marché, papa veut démolir mon crédit. Il va faire insérer dans les journaux que j'ai un conseil judiciaire et qu'il ne paye plus mes dettes. Me feroit-il pas de mes fournisseurs !...

Est-ce assez indélicat !... Mais je m'en moque, après tout, une annonce comme celle-là me poserait crânement, pas vrai ? Hein !... quelle réclame !...

Il resta court, comme en arrêt sur une idée soudaine, et changeant de visage et de ton :

— Vous n'auriez pas dix mille francs à me prêter, demanda-t-il brusquement au jeune sculpteur, je vous en rendrai vingt mille à ma majorité !...

André croyait avoir jugé M. Gandelin fils ; il était resté bien au dessous de la vérité, il le reconnaissait avec un profond étonnement.

— Je dois vous avouer, monsieur, commençait-il !...

Mais l'aimable jeune homme aussitôt l'interrompit.

— Compris !... fit-il, n'avez rien, c'est inutile. Au fait, suis-je bête, un artiste !... Si vous aviez dix mille francs, vous ne seriez pas ici... comme dit Dupuis. Il me faut cette somme, pourtant, j'ai souscrit des billets à Verminet, et dame, il est raide... Connaissez-vous Verminet ?

— On !... pas du tout !

— Elle est encore bonne !... d'où sortez-vous donc !... Il est d'recteur de la « Société d'escompte mutuel », mon cher. Vrai, c'est un bon enfant. J'avais besoin d'argent, il m'en a donné tout de suite. Ce qui me gêne un peu, c'est que d'après ses conseils, pour faciliter l'escompte, vous comprenez, j'ai signé le nom d'une autre personne !...

A cet aveu, fait avec la plus naïve empuence, André recula effrayé.

— Mais c'est un faux, malheureux !... fit-il.

— Pas du tout, puisque je payerai !... D'ailleurs, il me fallait de l'argent pour Van Klopeu... Vous connaissez Van Klopeu, j'imagine... Ah ! quel homme pour habiller une femme !... Je lui vais commander trois costumes pour Zora !... Enfin, papa est cause de tout. Pourquoi me pousse-t-il à bout ?

La colère lui montait à la tête, il élevait la voix, il gesticulait.

— Oui, poursuivit-il, papa me pousse à bout, et je la trouve mauvaise. Si encore il ne s'acharnait qu'après moi !... Mais non, il s'en prend à une pauvre femme innocente, sans défense, qui ne lui a jamais rien fait, à Mme de Chantemille... ça c'est là, ça, c'est peut-être canaille !...

— Mme de Chantemille ?... interrogea André, à qui ce nom ne rappelait rien.

— Oui, à Zora, vous savez bien, vous êtes venu pendre la crémaille chez elle.

— Ah !... c'est de Rose que vous parlez.

— Précisément !... Mais vous savez, je n'aime pas qu'on la nomme ainsi. C'est sur elle que papa passe

sa colère. Vingt louis que vous ne devinez pas qu'il a fait ?... Il a déposé contre elle une plainte en détournement de mineur... Quel aplomb ! Comme j'étais un gaillard qu'on détournait, moi !... Elle on l'arrêta, et elle est en prison, à Saint-Lazare.

Cette idée désolante lui perçait le cœur, et il avait bien du mal à dissimuler une larme qui glissait sur ses paupières bordées d'écarlate.

— Pauvre Zora !... fit-il d'un ton navré. Attendez, les femmes ne m'en content pas, à moi !... bien !... celle là m'aimait. Et quel chic !... Son cœur m'a dit vingt fois qu'il n'avait jamais vu de beaux cheveux !... Elle est à Saint-Lazare !... Que les agents sont venus la prendre, c'est à moi qu'elle a pensé tout de suite. Elle s'est écriée : « Ça va, le loup chéri est capable de se faire prisonnier. C'est la cuisinière qui m'a conté ça. Oh !... »

— Son arrestation lui a causé une telle émotion qu'elle s'est mise à cracher le sang... Et impossible d'arriver jusqu'à elle pour lui parler, pour la consoler... Je me suis présenté à Saint-Lazare, mais remporté une veste, oh !... mais une veste !...

Il fut forcé de s'interrompre les sanglots l'étouffaient.

— Voyons, monsieur Gaston, murmura André un peu de courage !...

— Oh !... j'en ai, et dès le lendemain de mon vingt-cinq ans, je l'épouse vous ; verrez !... pendant ça n'est pas papa qui a eu l'idée de l'enfermer. Elle lui a été conseillée par son notaire d'affaires, un avocat, un nommé Cateneau. Comme ça !... Non !... Il n'a qu'à bien se tenir ; demandez-moi mes témoins !... Tiens, à propos... vous êtes mon témoin, vous ?...

— J'ai peu l'habitude de ces sortes d'affaires.

A suivre

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPELA, CONSEILLER

Audience du 2 décembre

Louis Durand, accusé d'attentat à la pudeur sur deux enfants de moins de treize ans, est déclaré coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes.

La cour le condamne à 15 mois de prison.

Ministère public : M. Talon, avocat général.

Défenseur : M. Minard.

Incendie volontaire

Schopp Antoine, âgé de 31 ans, est accusé d'incendie volontaire.

Schopp est entré à l'asile Sainte-Eugénie à Longchêne, commune de Saint-Genis-Laval, le 2 août dernier, en qualité de vacher. Ses gages étaient de 300 fr. par an.

Le 21 août, Schopp fut renvoyé de l'asile.

Schopp, dès ce moment, ne songea plus qu'à se venger.

Le 22 août, il demanda à sortir et ne rentra que le soir entre 7 et 8 heures, légèrement pris de boisson et paraissant surexcité.

« J'aimerais mieux être mort qu'en vie » disait-il. Il ne mangea pas et fut se coucher dans la chambre qui lui était commune avec deux autres garçons de peine, les nommés Guillot et Duperron.

Entre minuit et une heure du matin, le feu éclata dans un bâtiment de l'asile servant de remise et de fenil, contenant 950 kilogrammes de foin, 3,000 kilogrammes de paille; 300 fagots, des feuilles sèches et des outils. Ce bâtiment a été complètement détruit; la perte s'élève pour les hospices de Lyon, propriétaires de l'asile, à 8,000 francs environ. La pompe de l'établissement permit heureusement de protéger les bâtiments situés en face de ceux incendiés.

Dès le lendemain, la culpabilité de Schopp ne fit doute pour personne. Au moment, en effet, où on avait crié au feu, ses voisins de lit constataient qu'il avait disparu, on trouva, en outre, dans une allée du jardin, un chausson qui fut reconnu pour lui appartenir. Enfin, un domestique de l'asile, le sieur Faure, déclare que, sa fenêtre étant ouverte, il avait été réveillé dans la nuit du 22 au 23 par le bruit fait, par un individu, marchant sur le sable avec des chaussons.

Or ce bruit se produisait précisément dans le trajet du bâtiment où couchaient les trois garçons de peine à la remise et au fenil où le feu avait pris.

Arrêté, Schopp avoua au commissaire de police qu'il était l'auteur de l'incendie et qu'il avait mis le feu par animosité, ajoutant toutefois qu'il était ivre et qu'il ne pouvait se rappeler exactement les détails de la soirée du 22 au 23 août.

Depuis il est revenu sur ses aveux.

Les renseignements recueillis sur le compte de l'accusé ne sont pas mauvais; il n'a pas d'antécédents judiciaires, mais on lui reproche d'être sournois et dissimulé; il s'est permis, en outre, depuis son incarcération, d'écrire une lettre de menaces et d'invectives au directeur de l'asile.

Reconnu coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, Schopp est condamné à 5 ans de réclusion.

Ministère public : M. Talon, avocat général.

Défenseur : M. Borthaud.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi, 3 décembre, 337^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 37 ; coucher, 4 h. 03. Les jours baissent de 8 minutes.

Ephémérides (1812). Bombardement de Barcelone par le général Espartaco.

Par décret du 23 novembre, rendu par le président de la République, M. Delocre, ingénieur de 1^{re} classe des ponts et chaussées, ingénieur en chef du département du Rhône, a été promu au grade de lieutenant-colonel dans le corps territorial du génie.

M. Petit, capitaine en 2^e à la 8^e batterie du 9^e régiment, stationnée à Bastia, a été classé à la 3^e batterie du 6^e régiment, dont il sera détaché pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Lyon.

Le ministre des postes et des télégraphes communique l'avis suivant :

« Par suite d'un éboulement dans un tunnel entre Menton et Vintimille, la circulation en chemin de fer est momentanément interrompue entre ces deux points.

« Un service en voiture a été immédiatement organisé entre Menton et Vintimille pour atténuer dans la mesure du possible le retard dans la transmission des correspondances originaires de France.

« L'office italien, de son côté, ne peut manquer de prendre des mesures analogues pour atténuer les retards dans la transmission des correspondances originaires d'Italie. »

Parmi les réformes les plus nécessaires et les plus populaires, que l'on attend de la future commission du budget, se place en première ligne la réduction de l'impôt de 23 0/0, qui frappe le prix des billets de place en chemin de fer.

Les représentants du commerce et de l'industrie ne cessent de réclamer cette réduction, qui aurait pour résultat d'accroître énormément le mouvement de la circulation.

Au cas où le gouvernement ramènerait, comme il en a exprimé l'intention, l'impôt sur les voyageurs au taux où il était avant la guerre, c'est-à-dire à 10 1/10, les Compagnies, de leur côté, diminueraient les taxes perçues pour leur compte. Elles se sont engagées à ce sacrifice auquel leurs cahiers des charges ne les obligent en aucune façon.

Si le projet de l'ancien ministre des travaux publics, auquel les Compagnies ont adhéré, était réalisé, les réductions sur les tarifs légaux dont le public profiterait, par l'effet combiné de la réduction de l'impôt et de l'abaissement des prix, ne seraient pas inférieures à 25 0/0 sur les billets d'aller et retour à établir à toutes les stations du réseau, et à 15 0/0 sur les billets simples des trains ordinaires.

On voit que la chose en vaut la peine, et qu'une réforme fiscale ne serait plus favorable à l'ensemble du public.

Nous avons déjà parlé des travaux en cours pour l'établissement du télégraphe souterrain entre Paris et Lyon. La nouvelle ligne sera croit-on, en état de fonctionner prochainement.

Cette innovation s'imposait, car les communications télégraphiques avec les fils extérieurs ont trop à souffrir des variations atmosphériques et climatiques.

Sans parler des entreprises de la malveillance qui peuvent détruire les poteaux, couper les fils, les tourmentes de l'hiver causent de grands dégâts; les ouragans arrachent les poteaux, la neige intercepte les courants électriques.

La transformation de cette ligne importante est donc une excellente réforme. On a placé, dans un fossé de 1 mètre de profondeur, des tubes de 30 centimètres de diamètre, contenant trois câbles entourés de gutta-percha; chacun des câbles contient sept fils distincts, de sorte que le service de Paris à Lyon pourra avoir à sa disposition 21 fils, qui permettront de parer à tous les besoins, sans qu'il y ait jamais d'encombrement.

Cette innovation sera appliquée graduellement aux autres lignes.

M. Louis Garnier est nommé préparateur de matières médicales et de botanique à la Faculté de médecine de Lyon pendant l'année scolaire 1891-1892.

Depuis quelques jours il circule des pièces d'or de dix francs, à l'effigie de Napoléon III lauré, au millésime de 1864.

Ces pièces sont d'une très belle frappe; leur son est semblable à celui des pièces de bon aloi, à une différence presque imperceptible; pour s'en apercevoir, il faut faire tinter la vraie et la fausse l'une après l'autre.

Que ceux qui recevront des pièces de dix francs regardent bien attentivement le nom du graveur Barra, qui n'est pas en relief comme sur les vraies pièces.

C'est principalement dans les cafés et les restaurants que cette monnaie a été mise en circulation. Qu'on se le dise!

Un triste accident est arrivé hier, à 3 heures du soir, dans une maison en construction, grande rue d'Oullins.

M. Jean Mouly, ouvrier plâtrier, demeurant rue de Chartres, 6, travaillait sur un échafaudage, placé entre le 2^e et le 3^e étage, lorsque par suite d'un faux mouvement, il perdit pied et tomba sur le pavé.

Le malheureux fut aussitôt transporté au restaurant Gayot, où M. le docteur Dublasy lui prodigua les soins les plus empressés. Il s'est fait dans sa chute de graves contusions aux reins; pourtant on espère le sauver si des lésions internes toujours à redouter, ne viennent compliquer son état.

Une tentative de suicide avortée :

Hier soir Mme J..., demeurant rue d'Inkermann accourait toute effarée, au poste de police, criant que son mari venait de mettre fin à ses jours et demandant qu'on voulût bien faire ouvrir son domicile dont la clef était restée en dedans.

Un serrurier fut aussitôt requis et déjà il ferrailait dans la serrure avec ses instruments, lorsque le mari bien vivant ouvrit la porte en pestant contre les importuns.

Sur une chaise les agents trouvèrent un pistolet chargé qui fut saisi et déposé au bureau de police. M. J... a promis de renoncer à son funeste projet.

Agression nocturne :

Mme Raffin, demeurant à Pierre-Bénite, suivait à 7 heures du soir le chemin d'Oullins, lorsqu'elle a été attaquée par deux individus, âgés de 17 à 18 ans.

Pendant que l'un lui maintenait les bras, l'autre fouillait ses poches, enlevait justement un porte-monnaie contenant une somme de 25 fr. et tous deux prenaient la fuite dans la direction d'Oullins.

Aux cris de : au voleur, poussés par la victime, des ouvriers barrèrent la route aux fuyards et les arrêtèrent.

Ils eurent le tort inconcevable, après avoir fait rendre l'argent, de laisser esquisser les malfaiteurs. Une enquête est ouverte.

Une violente collision a eu lieu hier matin, à 10 heures, sur la quai Saint-Antoine, entre les tramways n^{os} 7 et 8.

Dans le choc, les barrières des plate-formes de devant ont été enfoncées et les lanternes brisées. Un des cochers a été projeté sur la chaussée, mais ne s'est fait heureusement que des contusions sans gravité.

Cet accident avait occasionné un nombreux rassemblement qui n'a pas tardé à se dissiper.

A 4 heures du soir, un vieillard de 71 ans, M. Joseph Godillier, concierge, rue Thomassin, 33, traversait la rue de la République, lorsqu'il a été renversé par le tramway n^o 38.

Il en a été quitte pour une contusion légère à la main droite. Après avoir été pansé à la pharmacie Lambert, il a pu regagner son domicile.

La jeune Marie B..., âgée de 17 ans, guimpère, aime trop la toilette, c'est ce qui l'a perdue.

La coquette avait dérobé, il y a quelques jours une robe en cachemire noir et une paire de gants au préjudice d'une personne chez qui elle travaillait. Rencontrée hier sur la place Sathonay par le mari de la volée, elle fut signalée aux gardiens de la paix et arrêtée incontinent.

Elle n'a fait aucune difficulté d'avouer la volée et on l'accusait.

M. M..., propriétaire dans une ville des environs, était venu passer une soirée à Lyon pour se divertir. En compagnie d'une belle petite, la nommée Alice B..., il soupa gaiement au café Neuf et se préparait à reprendre le train lorsqu'il s'aperçut que sa conquête lui avait fait un billet de 1,000 fr. dans son portefeuille.

M. M..., dont cette découverte avait singulièrement refroidi les ardeurs, fit signe à des gardiens de la paix qui conduisirent au poste la voleuse.

Elle dut se résigner à rendre le billet à son légitime possesseur, ce qui ne l'a pas empêchée d'être dirigée sur la Permanence.

M. Revolon, qui tient un établissement près du Stand, possédait un âne qui trouvait une nourriture facile dans les terrains vagues qui s'étendent le long des rives du Rhône.

Hier, un quidam ayant aperçu maître Aliboron qui vaguait sans surveillance, enfourcha l'animal, et l'un portant l'autre, prirent leur course dans la direction de Lyon. Un employé de l'octroi a pu donner quelques renseignements sur le filon qui est activement recherché.

Des malfaiteurs se sont introduits hier matin, à l'aide de fausses clefs, dans l'appartement de M. Mazoyer, restaurateur, rue du Commerce, 7, et ont fait main basse sur trois montres et trois chaînes en or, 2 camées, une alliance en or et une somme de 100 fr. en pièces de 5 fr.

Une enquête est ouverte.

Les gardiens de la paix ont arrêté hier soir, quai de l'Archevêché, sur la réquisition de M. Joseph Valentin, garçon menuisier, à Saint-Vallier, le nommé François B..., voiturier à la Demi-Lune, qui était depuis quelque temps sous le coup d'un mandat d'arrêt.

Cet individu qui a volé au préjudice du plaignant une somme de 220 fr. a été écroué à la Permanence.

Société de géographie

Le cours hebdomadaire de géographie physique et commerciale professé par M. Combes, sous le patronage de la Société de géographie de Lyon, s'ouvrira le mardi 6 décembre courant, à 8 h. précises du soir.

Celui de géographie historique et militaire, pour la période contemporaine, professé par M. Ch. Perrin, commencera vendredi prochain, 9 courant, à la même heure.

Les inscriptions de chacun des deux cours sont reçues au secrétariat de la Société, quai de Retz, 25, tous les jours, de 10 à 2 heures, et les jours de séance, avant la leçon.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance. Le médecin spécial D^r KILLISCH, à Dresde-Neustadt (Saxe). Le cas de grands succès (8,000) Médaille d'or de la Société scient. à Paris.

Variétés

LA MOSQUEE DE KAIROUAN

Le général Corréard, commandant d'une des colonnes du corps d'expédition à Kairouan, vient de faire à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une communication fort importante sur la grande mosquée de la ville sainte.

Je viens, écrit-il au président, de voir ce que j'ai vu. L'intérieur de la grande mosquée de Kairouan. La visite s'est opérée avec le consentement des gardiens et le colonel a été accompagné par un cicerone complaisant, dont les renseignements paraissent dignes de foi. Après avoir décrit l'aspect extérieur et donné les dimensions du monument, notre ompatriote nous en fait connaître la disposition intérieure.

Le vaisseau a cinquante trois pas de large sur quatre-vingt-quinze de long; le sol est recouvert de nattes fines; le plafond est en bois et divisé en compartiments ou caissons. La grande nef est supportée par des colonnes de marbre magnifiques, de porphyre, de serpentin, de jade, etc., d'origine romaine, et ornées de chapiteaux doriques. On accède à l'espace de chaire ou tribune, du haut de laquelle l'imam lit le livre saint, par un escalier dont les rampes sont faites de panneaux de bois merveilleusement sculptés; ces sculptures seraient anciennes et auraient été apportées de Bagdad.

Une vaste galerie, située au nord de la nef, renferme la bibliothèque. Nous regrettons que le colonel Corréard ne donne aucune indication, même sur le nombre des manuscrits; il paraît cependant qu'il les a vus.

Il serait urgent, nous le répétons, d'envoyer à Kairouan des arabisants pour prendre connaissance de ce trésor. La galerie du Nord forme à elle seule un important édifice, qui ne compte pas moins de 240 colonnes, empruntées comme les précédentes, aux ruines des monuments romains du voisinage. Jusqu'à la hauteur du second étage, toute la construction est faite de pierres romaines de petit appareil.

Près d'une des portes, M. Corréard a copié sur deux fragments appartenant jadis au même bloc les restes d'une inscription que les auteurs du Corpus de Berlin ont connue en grande partie, mais qu'ils ont prise pour les débris de deux inscriptions. La copie envoyée par M. Corréard est présentée entre les mains de M. Léon Rénier. Il semble probable que nous avons affaire à une dédicace mentionnant Septime-Sévère et Caracalla. Elle se termine par les mots : *Adem fecerunt et dedicaverunt* (ont construit l'édifice et l'ont dédié).

Le sol de la cour de la mosquée est pavé de marbre; sous ce pavage existent, à une certaine profondeur, des citernes dont l'eau est bonne et fraîche.

Un escalier de 129 marches en marbre conduit à la plate-forme de la tour; du haut de cette plate-forme, on découvre à l'est et au nord, le Sahel; à l'ouest, de vastes plaines à l'aspect monotone; au sud, le désert. Les murs de la tour sont épais de trois mètres et percés de meurtrières; on pourrait y faire une défense sérieuse.

Sur plusieurs points du Sahel et de la côte, occupés actuellement par nos troupes, nous savons, par le témoignage des voyageurs, qu'il existe des ruines considérables, les villes entières inexploitées; les Arabes sont contents de les traiter en carrières, où ils trouvaient les colonnes entières et les blocs admirablement équarris.

Des recherches dirigées avec quelque méthode feraient certainement surgir du sol des richesses de toute sorte, scientifiques et artistiques.

La période d'occupation tranquille une fois venue, nos officiers trouveront dans ces recherches une distraction fort intéressante. Le concours des savants ne leur fera pas défaut.

Nous apprenons que M. Cagnat, précédemment chargé d'une mission archéologique en Tunisie, mission interrompue par les événements, est sur le point de reprendre la route de l'Afrique.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 2 décembre, 1 h. soir.

Le centre des hautes pressions se transporte sur nos régions; le baromètre atteint actuellement 775 mm. à Lyon.

La température moyenne diurne reste basse; hier elle a été de -1.4 à Paris, -1.3 à Saint-Germain, aussi l'humidité des courants du sud s'est-elle condensée en brouillards intenses et persistants et même en pluie, quelques averses se sont ainsi produites entre 3 et 6 h. du soir.

On a recueilli 2 mm. d'eau au Parc.

Temps probable : Assez beau.

TRIBUNE REPUBLICAINE

PASSEMENTERIE

La chambre syndicale invite MM. les chefs d'ateliers à assister à une réunion qui aura lieu samedi, 3 courant, à 8 heures du soir, à leur siège habituel.

Très urgent.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Sommaire du 2^e Numéro de la REVUE DE L'UNION LITTÉRAIRE

La Dernière Hirondelle, par Mathilde Soubeyran; La Servette (fin), par Aimé Vingtrier; Le Domino, par le baron de la Belbezone; L'Éclat de rire, par Emile Tardieu; Impuissance, sonnet par Jules Thirig; L'Iris, sonnet par Alexandre Pédagniel; Le Bon Diable (fin), par Auguste Morel.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE BELLECOUR

Mme Jadic, reconnaissante du bienveillant et chaleureux accueil que lui a fait le public lyonnais, s'est entendue avec la direction du Théâtre-Bellecour pour y rev. enir donner trois représentations : une, le Samedi 10 Décembre, et deux le lendemain Dimanche 11, matinée et soirée.

Mme Jadic jouera la *Femme à Papa*, le Samedi et le Dimanche soir, et la *Roussotte* le Dimanche en matinée. Le bureau de location est ouvert, tous les jours, de 11 à 6 heures, et même le dimanche.

A l'exception de ces deux dates — Samedi 10 et Dimanche 11 Décembre — le Théâtre-Bellecour peut être loué, jusqu'au 31 Décembre, pour Représentations théâtrales, Concerts, Conférences, Réunions quelconques, etc., etc. S'adresser à l'Administration, rue Belle-Cordière, 32, de 2 à 4 heures.

SOCIÉTÉ CHORALE LYONNAISE

Première partie :

Voici le programme du concert annuel, donné par la Société chorale lyonnaise, dirigée par M. A. Parraud, qui aura lieu dans la salle du Casino le dimanche 4 décembre à 1 heure, avec le bienveillant concours de Mlle Fincken, M. Lestellier et M. Seguin, du Grand-Théâtre, M. Merlen, violoncelliste.

1. La Drébis et le Nid, chœur mixte, imposé au concours (Bordogny).
2. Toggengurg (dames seules), couronné au concours (Reihberger).
3. Demi pure, sérénade italienne, par M. Lestellier (Soudier).
4. Souvenirs de Linda de Chamounix, par M. Merlen (Pittin).
5. Li-Tsin, scène chinoise : Li-Tsin, Mlle J. P.; chœurs d'ensemble (Joncieres).
6. Chanson de Printemps, par M. Seguin (Gounod).
7. Faust, air des bijoux, par Mlle Fincken (Gounod).
8. Les Oiseaux (hommes seuls), cour. nué au concours (Monestier).

Deuxième partie :

1. A Nord, scène dramatique, couronné au concours (L. Pallard).
2. Hamlet, duo par Mlle Fincken et M. Seguin (A. Thomas).
3. Fantaisie, par M. Merlen (Lutgen).
4. Aida, romance, par M. Lestellier (Verdi).
5. Le conte d'Or, 1^{re} scène du 2^e acte; duo, Mlle J. P. et C. G., chœur de femmes; quatuor : MM. T. P. A. et L. (Rossini).
6. Le Bal Masqué, grand air, par M. Seguin (Verdi).
7. Mireille, valse, Mlle Fincken (Gounod).
8. En Zig-Zag, voyage humoristique, chœur général (L. Pallard).

Pianiste-accompagnateur : M. Forestier. Prix des places : Loges de six places, 10 fr.; fauteuils, 3 fr.; parquets, 2 fr.; 1^{re} galerie, 1 fr. 50; pourtour, 1 fr.; deuxième galerie, 50 cent.

On peut se procurer des billets au siège de la société, quai de l'Hôpital, 12, les mardis et vendredis, de 8 h. à 10 h. du soir, et chez tous les marchands de musique.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Dimanche, 4 décembre, aura lieu une merveilleuse soirée, dédiée aux familles avec entrée gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents.

Cette représentation sera offerte par la gracieuse magicienne miss Hélène, avec le concours de son professeur, le plus célèbre illusionniste de notre époque.

Tous les journaux sont unanimes à reconnaître la supériorité de ces deux aimables enchantements qui ont fait le tour du monde avec un succès des plus brillants. Nous sommes persuadés qu'il y aura beaucoup de monde à cette soirée.

LE DUEL BIDEI MISS NOUMA HAWA

Au Public Lyonnais

Mesdames, Messieurs, Le 27 novembre dernier, un défi m'a été porté par miss Nouma Hava. Elle entretrait, disait-elle, dans les cages de tous mes animaux et je ne pourrais en faire autant avec les siens.

Je l'attendais donc samedi soir, 3 courant, à la grande séance de 9 heures, qui sera donnée au bénéfice des pauvres; pour mettre son défi et le contre défi à exécution, en ne s'écartant pas des clauses stipulées dans ce dernier, *moins les dix mille francs*, condition derrière, laquelle elle s'était retranchée en disant ne pouvoir accepter.

Mais il est bien entendu que si pour une cause quelconque, elle ne s'exécute pas, la recette sera acquise à l'établissement. Miss Nouma Hava n'ayant rien à perdre, cherche à se faire une réclame, peut-être intelligente mais trop visible, et il n'est pas admissible, qu'elle s'ait faite à mes dépens.

Si la chose se fait je m'engage, le lendemain soir, à 8 heures, chez elle, à faire exécuter à tous les Honneaux avec lesquels elle travaille, une course verigineuse et à les faire passer au milieu d'une pluie de feu (exercices qui pourront lui servir pour l'avenir).

A 9 heures, je donnerai ma séance habituelle dans mon établissement.

F. BIDEI.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 1^{er} décembre.

Le report du 5 0/0 avait clôturé hier à 57 centimes. Il a débuté à 65 et reste à 75 centimes.

Ces conditions rigoureuses ont obligé nombre d'acheteurs à se liquider, et leurs ventes ont violemment déprimé les cours.

Le 5 0/0 clôture en baisse de 95 centimes à 114.95; le 3 0/0 à 84.90, en perte de 55 centimes pour des motifs identiques.

Le Foncier, le Suez, le Gaz, qui avaient bien débuté ont moins bien fini. Les Lombards accentuent leur reprise.

Le placement des titres de la Banque Romaine s'est fait avec une merveilleuse rapidité. Le *Credit de France* en a mis 50,000 en vente; les acheteurs, assurément, en ont demandé le double. Les demandes seront donc réduites. Voilà une affaire bien et brillamment lancée, et qui donnera promptement de très fructueux résultats.

Nous laissons les actions de la Grande Compagnie d'Assurances demandées à 720 fr. au comptant, et à 717.50 à terme, soit de 27.50 à 30 fr. au-dessus du prix où il vient d'être placé un lot de 35,000 de ces actions. Nous croyons que les cours ne s'arrêteront pas là.

Les affaires de la Grande Compagnie ont pris une extension très considérable, et il y a dès à présent sur ses actions un marché très animé.

CHOSSES & AUTRES

André Gill

Un rédacteur du *Figaro* est allé voir le malheureux André Gill, à la maison de fous de Charenton. Il l'a trouvé fort changé par la maladie, l'air soucieux et abattu, les yeux plissés, la moustache tombante, la barbe inculte. Sa folie est pour ainsi dire locale et n'influe que sur un certain ordre d'idées; pour le reste, il raisonne avec lucidité. Il demanda des nouvelles de la politique et de ses amis et parla littérature. Il sait qu'il est dans une maison d'aliénés.

— Voulez-vous que je vous montre les fous, dit-il au visiteur? Ce n'est pas intéressant!

J'accompagnai Gill jusqu'à sa cellule, dit le rédacteur du *Figaro*. Il me conta l'emploi de sa journée. Il se lève à cinq heures, boit son café au lait à huit, déjeuner à onze, va au bain à quatre, dîne ensuite, se couche à huit. Il ne travaille pas. J'ai vainement essayé de le pousser à dessiner. On se heurte à l'indifférence.

L'accident de Neuilly

Les charretiers ont la déplorable habitude de s'obstiner à rester sur la voie des tramways malgré les appels du cornet avertisseur. Mardi dernier, cet entêtement a causé un grave accident sur la ligne des tramways à vapeur de l'Étoile à Courbevoie. Vers huit heures, la machine n° 10 remontant à la place de l'Étoile rencontra, avenue de Neuilly, un charretier qui, malgré les signaux, ne voulut pas ranger sa voiture. Le mécanicien et le chauffeur, exaspérés par l'obstination du charretier, sautèrent de leur locomotive, après avoir mis au cran d'arrêt le levier d'échappement de vapeur, et engagèrent une violente dispute avec l'automédon malencontreux.

Des injures on en vint aux coups; soudainement le cheval de la charrette, tiré dans tous les sens, s'éleva et l'un de ses brancards, pénétrant par l'une des portes-voies de la machine, heurta et baissa en plein le levier de vapeur. Aussitôt la machine, ainsi actionnée, se remit à marcher à toute vitesse, mais en arrière cette fois, tandis que le mécanicien et le chauffeur restaient tout ébahis sur la voie.

Un tramway traîné par des chevaux, ligne de la Madeleine à Courbevoie, arrivait sur la même voie; le cocher, apercevant la voiture qui marchait à rebours, commença à corner, mais ne devina pas quelle était la position. Il y eut tamponnement; les malheureux chevaux, qui se trouvaient pris entre les deux voitures, furent écrasés. La machine inconstante continua à pousser, plus lente-

ment, c'est vrai, cependant toujours assez vite. L'effolement devint général. Une dame tenta de sauter et se brisa un des deux os de la jambe.

Cette scène épouvantable se serait prolongée et aurait eu certainement une issue plus terrible si, au péril de sa vie, un homme courageux, nommé Baudin et ex-mécanicien de la Compagnie, n'était parvenu à se hisser sur la machine, à saisir le fameux levier et à arrêter ainsi le tramway.

On s'empressa au secours des victimes; les blessés au nombre de six furent transportés dans une pharmacie d'où, après avoir reçu les premiers soins, ils ont été tous reconduits à leur domicile.

Un ingénieux subterfuge

Il s'est passé ces jours derniers un fait assez curieux à la prison de Valenciennes.

Il y a quelques temps, quelques employés du chemin de fer ont été arrêtés comme coupables de vols à la gare.

Contre l'un d'eux, on n'avait pu relever que des charges assez vagues; et pour cette raison, quoiqu'il fût préventivement détenu, on lui accordait certaines faveurs; c'est ainsi que sa femme avait obtenu l'autorisation de lui faire passer du linge et des aliments.

Or, le gardien-chef de la prison, soupçonneux de son naturel, — ce qui est une excellente qualité dans l'emploi qu'il occupe, — ne laissait pas que de visiter soigneusement les objets envoyés de cette façon à notre homme.

Tandis qu'il procédait l'autre jour, à cette opération, il lui sembla que le poignet d'une chemise était amidonné plus que de raison et produisait sous la pression de la main de singuliers craquements.

Il prit sans plus d'hésitation une paire de ciseaux, ouvrit ledit poignet... et y trouva une lettre, lettre fort précieuse pour la justice, en vérité, car la femme du prévenu lui communiquait par ce moyen les réponses qu'elle même avait faites à l'interrogatoire du juge d'instruction et lui donnait les indications voulues pour qu'il ne la contredit pas. Bref, ce poignet ne laissait aucun doute sur la culpabilité du mari.

Et c'est ainsi que la trop grande ingéniosité de sa femme a perdu notre voleur, au moment où peut-être il allait, faute de preuves, être relâché.

Fils d'une betterave

La nature, on l'a dit depuis longtemps, a parfois des idées bizarres, et certaines de ses créations surprennent étrangement.

Un habitant de Saint-Quentin a reçu de Remigay une

fort curieuse betterave, née en cette commune, dans un jardin d'un cordier. On va voir pourquoi nous disons née.

Cette racine qui est d'un beau rouge et a 45 centimètres de longueur, représente littéralement le corps d'un enfant du sexe masculin. C'est à s'y tromper, postérieurement surtout, tant de forme humaine est nettement caractérisée. Un excellent artiste a photographié cette betterave humaine sous toutes ses faces.

M. Léonce de Lavergne se plaint toujours de la dépopulation en France... mais si les betteraves s'en multiplient!

SPECTACLES DU 3 DÉCEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui relâche.

Théâtre-Fellicour
Aujourd'hui relâche.

Théâtre des Variétés
Dimanche, 4 décembre, grande représentation de *Mis Héléne*, avec son professeur, le plus célèbre illusionniste du monde.

Théâtre Delille (Cours du Midi)
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

Paraît à Lyon, le 1^{er} et 16 de chaque mois

L'ÉCHO MILITAIRE

Revue bi-mensuelle des armées de terre et de mer

Un an : 6 fr. ; le numéro : 25 centimes

En vente à la Librairie EDOUARD, 34, rue Tupin. On s'abonne : à Lyon, librairie BONNAIRE, 130, rue de l'Hôtel-de-Ville; Librairie PELLETIER, cours Lafayette, 93.

Assurances avec extinction de la prime et rente éventuelle. — A 35 ans la prime viagère assurante F. 10.000 est à la New-York de F. 264; aux Cies françaises, de F. 284. Veut-on n'avoir à verser que 20 primes, au plus, on paiera F. 341 à la New-York, ou F. 357 aux Cies françaises. Enfin en versant F. 411, non-seulement on n'a plus rien à payer après 20 ans, mais on reçoit alors une *rente viagère* égale à la prime annuelle versée. Combinaison spéciale à la New-York, Cie d'Assurances sur la vie, fondée en 1845 et possédant 224 millions réalisés. Paris, 19, Avenue de l'Opéra.

A Lyon, M. Bouthéon, directeur Part., 3, rue de la République.

BOURSE DE LYON

Du 2 Décembre 1881

Rentes	50	Compagnie d'Action
2 0/0.....	55	Gaz de Lyon.....
3 0/0 amortissable.....	115 05	Gaz de la Guillaumière.....
4 1/2.....	115 05	Mines de la Loire.....
5 0/0 français.....	115 05	Montrambert.....
Italian.....	115 05	St-Etienne.....
Turc.....	115 05	Rive-de-Gier.....
Autrichien 4 0/0.....	115 05	Société lyonnaise.....
Russe 5 0/0.....	115 05	Bateaux-Omnibus.....
Espagne 3 0/0.....	115 05	Eaux.....
Dettes Egyptiennes.....	115 05	Dombes.....
Actions		Abattoirs.....
Crédit mobilier.....	115 05	Verreries L. et Rhodas.....
Crédit mob. Espag.....	115 05	Croix-Rouge.....
Crédit Lyonnais.....	115 05	Obligations
Union générale.....	115 05	Ville-de-Lyon.....
B. Hypothèque France.....	115 05	Ville-de-Paris 1879.....
Soc. foncière Lyonn.....	115 05	Ville-de-Paris 1871.....
Banque Ottomane.....	115 05	Lombardes-anciennes.....
Paris-Lyon-Médit.....	115 05	Lombardes-nouvelles.....
Che. Autrichiens.....	115 05	Saint-Etienne.....
Lombard-Vénitien.....	115 05	Rhône-et-Loire 4 0/0 570.....
Saragossa.....	115 05	Paris-Lyon-Médit.....
Nord-Espagne.....	115 05	Suez.....
Suez.....	115 05	

Le rédacteur-gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imprimerie du *Republicain du Rhône* 18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

BONNE OCCASION

A vendre belle balance pour magasin de soieries dernier modèle. S'adresser à la coiffeuse, 52, rue Montesquieu, Guillotière.

ON DEMANDE

A louer
Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2387.

ON DEMANDE

A louer
Une vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

BANQUE HYPOTHECAIRE

DE FRANCE
Société anonyme, Capital 100 mil. de fr.
4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque

CENT SIX MILLIONS DE FRANCS

En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 485 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés, à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial; — à la Société de Dépôts et Comptes courants; — au Crédit Lyonnais; — à la Société générale; — à la Société financière de Paris; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas; — à la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

**AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS**
sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LE SOIR

QUATRIÈME ANNÉE

Grand Journal quotidien politique et financier

30 Fr. PAR AN

1^{er} pour une semaine d'essai

12 Rue Grange-Batelière, 12, PARIS

A LOUER IMMÉDIATEMENT

UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

MAISON FONDÉE EN 1863 AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER

LYON — 14, Rue Confort — LYON

AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres.....	20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres.....	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres.....	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres.....	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

INJECTION PEYRARD

Pharmacie à Alger

Plus de Mercure, Copahu, Cubèbe. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard, sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 83 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 89 de 4 jours à 2 ans, le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Ont constaté l'excellence les docteurs Solari, Ferrand, Bernard, Ali-Boulouk, etc. — Dépôt général chez l'inventeur E. Peyrard, place du Capitole, à Toulouse. — Dep. Vial, pharm. rue Bourbon; Faivre, rue du Platre, 3; Reverchon, Croix-Rouge; Cazeneuve et Lestre, rue Lanterne; Poncet, cours Morand; pharm. normale, rue d'Algérie, 14; à Vienne, M. Causton, pharm.; M. A. Couturier, pharm. à Valence; M. Lestre, rue Lanterne; M. Masson, pharmacie Masséna, rue Masséna; M. Marmonnier, à Grenoble, Saint-Etienne, M. Desprats, place du Marché; M. Exbrayat, rue de Lyon.

DEMANDEZ PARTOUT

SIX MÉDAILLES D'HONNEUR OR, ARGENT ET BRONZE

LE VRAI

RECOMPENSE Exposition universelle PARIS 1878

ALCOOL DE MENTHE ANGLAISE

P. TOYE AINÉ & C^{ie}

LYON, 13, Rue Sainte-Catherine, 13, LYON

HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

MATIN

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 2,10	OMNIBUS 2,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE —
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 2,20	DIRECT 7,31	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	2,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,10	—	—	11,38
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	2,45	9	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	2,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	2,45	9	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,18	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	2,30	—	11,44	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,05	—	—	6,55	—	10,21

SOIR

PARIS	DÉPARTS	OMNIBUS 4,58	EXPRESS 2,10	OMNIBUS 2,35	DIRECT 9,03	OMNIBUS 11,10	MIXTE —
MARSEILLE	DÉPARTS	RAPIDE 4,16	OMNIBUS 5,32	EXPRESS 2,20	DIRECT 7,31	EXPRESS 10,05	MIXTE 10,20
GENEVE	DÉPARTS	5,45	5,55	—	2,45	9	11,45
BOURBONNAIS	DÉPARTS	—	5,33	8,10	—	—	11,38
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,45	5,55	2,45	9	11,45
GRENOBLE	DÉPARTS	5	—	2,10	—	11,55	—
CHAMBERY	DÉPARTS	5,45	—	5,55	2,45	9	11,45
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	—	6,05	Charbonn.	8,18	11	—
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,09	—	2,30	—	11,44	—
LES DOMBES	DÉPARTS	6,05	—	—	6,55	—	10,21